

---

*hustings*, et de s'être rendus intolérables par leurs intrigues actives en politique ; et les lettres de MM. Chapleau et Ives et les réponses de MM. Poirier et Tremblay à ces lettres ayant été lues ;

Votre Comité est d'avis que, dans l'intérêt public, les dits A. E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, ne doivent pas continuer à faire partie du personnel employé au *Hansard*, et recommande à l'honorable M. l'Orateur de donner avis à ces trois personnes que leurs services ne sont plus requis.

Et sur la demande de l'Orateur, le comité s'ajourne.

(Signé) J. Ald, OUIMET. *Orateur*.

Vraie copie,

J. ALD. OUIMET, *Orateur*.